

**BUSINESS CORPORATIONS ACT
FORM 1
ARTICLES OF INCORPORATION
(SECTION 4)**

**LOI SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES
FORMULE 1
STATUTS CONSTITUTIFS
(ARTICLE 4)**

1 - Name of Corporation:

Raison sociale de la corporation :

2 - The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue and any maximum aggregate amount for which shares may be issued including shares without par value and/or with par value and the amount of the par value:

Les catégories et le nombre maximal d'actions que la corporation peut émettre ainsi que le montant maximal global pour lequel les actions peuvent être émises y compris les actions sans valeur au pair ou avec valeur au pair ou les deux et le montant de la valeur au pair :

3 - Restrictions, if any, on share transfers:

Restrictions, s'il y en a, au transfert d'actions :

4 - Number (or minimum and maximum number) of directors:

Nombre (ou nombre minimum et maximum) des administrateurs :

5 - Restrictions, if any, on business the corporation may carry on:

Restrictions, s'il y en a, à l'activité que peut exercer la corporation :

6 - Other provisions, if any:

D'autres dispositions, le cas échéant :

7 - Incorporators:

Fondateurs :

Date	Names - Noms	Address (include postal code) Adresses (y compris le code postal)	Signature

FOR DEPARTMENT USE ONLY

RÉSERVÉ À L'USAGE DU MINISTÈRE

Corporation No. - No. de Corporation

Filed - Déposé